

Pavoisement du boulevard Triomphal à Libreville Au-delà de l'embellissement...

Y.F.I
Libreville/Gabon

Depuis quelques mois, deux grands axes (boulevard Triomphal et Nzeng-Ayong-Echangeur du lycée d'État) font peau neuve. En atteste la présence de plantes ornementales le long des terre-pleins centraux. Une initiative non sans danger à long terme.

ENJOLIVEMENT, tel est la volonté des autorités municipales bien décidées à redonner à Libreville son lustre d'antan. Pour ce faire, ces dernières ont entrepris une série d'actions dont la création d'espaces verts, notamment le long du terre-plein central du boulevard Triomphal, pour ne citer que cet exemple. La présence de rosiers et autres espèces florales ces derniers temps sur cette artère en constitue la parfaite illustration. S'agissant de l'aspect visuel et olfactif, il ne fait l'ombre d'aucun doute que cette initiative est fort louable. Seulement, ces fleurs poussent à vitesse



Le terre-plein central du boulevard Triomphal jalonné de bacs à fleurs, un risque accru à long terme pour les usagers.

grand V et se transforment peu à peu en arbustes et favorisent par la même occasion les risques d'accidents de la circulation sur ce boulevard très sollicité des automobilistes. Et déjà actuellement, les piétons ont de plus en plus de mal à traverser la chaussée en

certaines endroits de cette voie, de part et d'autre. Et pour cause, les branches qui prennent de la hauteur au fil du temps empêchent d'avoir une vision dégagée de la route, comme cela est préconisé sur cet axe à circulation rapide. Un danger de plus sur

cette artère considérée comme à risque de la capitale, notamment en saison pluvieuse. "Il vaut mieux prévenir que guérir". Il est impérieux que les services concernés veillent scrupuleusement à l'élagage permanent, même à simple titre préventif.

Photo : Jean Macdouma

Justice/5e Rencontres des huissiers de Justice d'Afrique et d'Europe à Brazzaville

" L'exécution transfrontalière : vers un titre exécutoire africain "

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

LES 5e Rencontres des huissiers de Justice d'Afrique et d'Europe se sont tenues récemment à Brazzaville (Congo) sous le thème " L'exécution transfrontalière : vers un titre exécutoire africain ". Conduite par le président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Gabon (CNHJG), Me Florentin Mba-Megne, la délégation gabonaise forte de sept personnes y a pris une part active.

Selon le président de la CNHJG, ces assises ont été précédées par une formation animée par l'Ufoja (Unité de formation des huissiers de justice africains) en collaboration avec la direction générale de l'ERSUMA (École régionale supérieure de la magistrature) du Bénin sous la thématique de " l'Immunité d'exécution dans l'espace Ohada ". Cette séance de formation a eu pour cadre l'auditorium du ministère de la Justice de Brazzaville. S'agissant des 5e Rencontres placées sous le haut patronage du chef de l'État congolais, Denis Sas-



Florentin Mba Menie, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Gabon, a conduit la délégation aux travaux de Brazzaville.

sou Nguesso et qui s'étaient déroulées au Palais des Conférences de Kintélé (à plusieurs dizaines de kilomètres de Brazzaville), elles ont permis d'aborder des sujets pertinents touchant à l'exécution transfrontalière. Et là, les différentes interventions ont convergé vers la nécessité d'une libre circulation des titres exécutoires sur le continent. " Cela peut

être possible si dorénavant une décision de justice rendue par un pays étranger est exécutoire dans un autre pays. Et cela sans que le pays où l'exécution doit avoir lieu ne s'y oppose ". C'est une préoccupation de tous les instants des juridictions des pays africains où les arrêts ont du mal à être exécutés en dehors du pays où ils sont pris. " Lorsqu'il s'agit de poursuivre une

affaire dans un autre pays, cela prend énormément de temps, tout simplement parce que dans ce pays, il faut prendre un avocat, saisir le président du tribunal local, compter avec les exceptions dilatoires, etc. " La volonté manifestée par les participants, tel que cela apparaît dans les recommandations formulées à l'issue des travaux, est que des réformes puissent être élaborées en vue d'aplanir ces écueils et favoriser des exécutions transfrontalières sans entraves. À cet effet, il a été convenu que les pays membres de l'Union Internationale des Huissiers de Justice (UIHJ) s'intéressent davantage à ce problème pour le plus grand bien de la justice et des justiciables.

Les assises de Brazzaville ont noté que " jusqu'à présent, les décisions de justice rendues par la Cour commune de Justice et d'Arbitrage de l'Ohada sont les seules à être exécutoires sur les territoires des Etats-parties; tandis qu'au niveau sous-régional, les décisions de la Cour de Justice de la Cémac et en application des recommandations de cette dernière, sont exécutoires sans autre forme de procès ".

Photo : Wilfried MBEMAH/ L'Union

Piéton

Oh, le massacre !



Photo : Felicien Ndongo

Pour mieux informer et faire connaître les produits mis à la disposition du grand public, de nombreux opérateurs économiques, quel que soit le domaine dans lequel ils exercent, font feu de tout bois pour capter l'attention des potentiels clients. Tous les messages passent, pourvu que le support y soit. C'est le cas de cette enseigne d'un des restaurants africains de la commune de Mouila. Mais le hic ici, comme dans beaucoup d'autres endroits ailleurs, c'est le massacre en règle de l'orthographe française. "Piton", "Entilope"..., que ne lira-t-on pas? Au secours, Molière!

Quelle image !



Photo : Felicien Ndongo

On ne l'écrira jamais assez. Dans notre pays de nombreux concitoyens n'aménagent pas leur environnement immédiat. À travers leurs actes inciviques, ils ternissent l'image de leur cadre de vie et celle des autres. Le cas des habitants du quartier Diouronda dans le 1er arrondissement de la commune de Mouila, installés de part et d'autre du pont métallique surplombant le canal dit "Makanda", en est une très belle illustration. Et pour cause: ils ont créé une décharge publique à ciel ouvert obstruant par la même occasion le passage des eaux de ruissellement. Et les autorités municipales semblent laisser faire.

Le bus perdu de la Sogatra !



Photo : Felicien Ndongo

Il n'y a l'ombre d'aucun doute: la direction générale de la Société gabonaise de transport (Sogatra), pour des raisons que de nombreux Molvillois ignorent, a abandonné ce bus immatriculé DU-372-AA depuis près d'un an au "carrefour Ndendé" à Mouila. Une situation pour le moins préoccupante, d'autant plus que ce mastodonte occupe non seulement la chaussée à un virage, mais obstrue la vue de plusieurs automobilistes en exposant ces derniers à d'éventuels accidents de la circulation. Et comme la nature a horreur du vide, un marché à ciel ouvert s'est créé sur les trottoirs au vu et su des autorités municipales, à côté du bus transformé pour la circonstance en magasin de fortune où d'autres badauds y passent parfois la nuit. Qu'attendent l'autorité municipale et la Sogatra pour dégager l'espace? Le pire peut-être avant d'agir...

Par F.N